Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260401-D2026028-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 30 mars 2026

Le 30 mars 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du jeudi 26 mars 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLIY, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, Mme Jessie DAVID, M. Jean-Pierre CHAUMAISON,

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
M. Emmanuel DE MIL donne pouvoir à M. François VAILLANT,
Mme Françoise PENFORNIS donne pouvoir à Mme Margot CHAPON,
M. Michel GREHAN donne pouvoir à M. Frédéric LE GOUESBE.

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 20 / **procurations :** 3

Secrétaire de séance : Mme Catherine GAYDAN

DELIBERATION N°2026/28

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF OBSERVATOIRE DE LA DEMOCRATIE

Rapporteur : M. Marc TARDY

Les citoyen.ne.s sont au centre de la dynamique participative. Un dialogue continu entre élu.e.s et citoyen.ne.s est incontournable pour nourrir l'action municipale.

« L'Observatoire de la démocratie » sera une instance dédiée à faire le lien direct entre les Bonovistes et les élu.e.s. Sous la forme d'un Comité consultatif, il sera un point d'entrée des questions et remarques des Bonovistes, des remontées lors des temps d'échanges élu.e.s/citoyen.ne.s qui seront organisés : tels que les cafés citoyens, les campagnes de rendez-vous individuels avec les élu.e.s ou encore lors des déambulations citoyennes sur des thèmes à fort enjeux pour la commune. Il sera enfin compétent pour travailler sur tout sujet lié à la démocratie participative proposé par les Bonovistes.

Le Comité sera chargé d'orienter ces thèmes et questions vers les Commissions municipales concernées par le sujet, vers le Bureau Municipal ou vers l'adjoint.e dédié.e. Le Conseil municipal rendra compte régulièrement des sujets traités par ce Comité.

Une charte sera rédigée par le Comité une fois installé, afin d'en préciser son fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260401-D2026028-DE

Le Comité sera composé de douze personnes, réparties pour un quart d'élus du Conseil Municipal (3), pour trois quart (9) de citoyens du Bono. Il se réunira à minima une fois par trimestre et plus si nécessaire.

ANNEXE B - Tableau - Gouvernance d'une démocratie bonoviste inclusive et citoyenne

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2,

- **de décider** la création d'un Observatoire de la démocratie,

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 31 mars 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)